

SPORT ORTHOPHONIE 5^{ÈME} ANNEE

Date début : 15 septembre 2025

Lieu du cours : Installations sportives universitaires de l'Université de Lille.

Effectif souhaité : non limité

Modalités de sélection : Selon places disponibles dans le cours choisi parmi un large panel d'activités sportives variées.

Inscriptions sur : ENT → Ma pratique sportive

- 1^{ER} SEMESTRE les 10, 11, et 12 septembre 2025
- 2^{ÈME} SEMESTRE les 7,8 et 9 janvier 2026

Inscription sur les installations sportives :

A partir du 15 septembre 2025 exclusivement aux jours, heures et lieux de l'activité dispensée par l'enseignant concerné, en fonction des places disponibles, sur présentation de la carte CMS.

Objectifs Généraux

Formalisation de la pratique sportive au travers des études médicales poursuivies.

Modalités de contrôle des connaissances

5ème année :

- Pratique optionnelle libre notée (UE libre).
- 20h00 de pratique physique et/ou sportive obligatoire à valider par semestre et au moins 10h dans la même APSA et avec le même professeur pour être noté.
- L'évaluation portera à 70% sur la prestation physique de l'étudiant (modalités d'évaluation définies par l'enseignant en fonction du socle de compétences du SUAPS et de la spécificité de l'APSA enseignée) et à 30% sur une prestation orale (voir en page 2).
- Pratique physique et/ou sportive notée ABI ou de 0 à 20.
- UE Sport Sophro/Shiatsu Semestre 2 : pratique massée en janvier (12h) et mai (3h) + travail théorique (5h)

ATTENTION :

- Vous devez vous inscrire au SUAPS et en option dans votre faculté !
- Les activités autonomes et événements ne sont pas prises en compte dans le calcul des 20h.
- Toute dispense médicale doit être fournie à l'enseignant(e) responsable dans un délai maximum de 2 semaines après la date d'arrêt (une copie pour Mr MARCINIAK).
- Toute dispense médicale supérieure à un mois doit faire l'objet d'une contre visite au SUMPPS.

Remarques:

1) L'inscription en **option** Sport auprès du SUAPS se fera automatiquement lors de la 1^{ère} inscription.

2) Si besoin de changer d'activité, elle devra être choisie avant le :

1er semestre : 11 octobre 2025 dernier délai.

2^{ème} semestre : 07 février 2026 dernier délai.

Les modalités d'option des étudiants du secteur santé (5^{ème} années d' orthophonie)

La partie théorique

L'étudiant(e) doit choisir un sujet reliant son domaine d'étude et l'activité sportive choisie. L'enseignant(e) peut très bien orienter l'étudiant(e) vers des sujets de son choix.

Une fois le sujet défini après échange avec l'enseignant(e), l'étudiant(e) doit le préparer de façon à effectuer une présentation orale d'environ 15 minutes.

Le questionnement sur la prestation orale peut très bien intervenir pendant et / ou après celle-ci. La durée de l'épreuve ne dépassera pas 30 minutes.

Un plan détaillé de 3 pages de l'exposé en document Word ou PDF (Taille de caractère 11) doit être envoyé par mail une semaine avant l'épreuve par le candidat ou la candidate à l'enseignant(e). Il comportera les titres des parties, des sous-parties et les idées principales que vous développerez oralement.

Lors de l'épreuve il est possible pour l'étudiant(e) de disposer de ses notes, documents.

Une présentation des différentes parties de l'exposé peut être faite sur un ordinateur ou une tablette par un Powerpoint. (Il s'agit bien des titres et grandes lignes et éventuellement de schémas).

Afin de passer cet oral, l'enseignant(e) vous donnera rdv sur l'installation de son choix après avoir trouvé un créneau commun.

L'épreuve peut se dérouler soit au premier semestre soit au second, mais si les 20 heures obligatoires sont réalisées sur un même semestre, il est plus que préférable de passer l'épreuve théorique dans ce même semestre.

La date butoir étant le dernier jour de la dernière semaine de cours de l'année universitaire.